

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté modifiant la circulation et le stationnement lors de l'organisation d'une course de caisses à savon, Le SAMEDI 26 AOUT 2017 N°2017/025

La Maire de Septmoncel les Molunes,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'organisation de la Fête de la Saint-Louis du 26 août 2017 au 28 août 2017,

Vu la demande en date du 15 juin 2017 de M. Thibaud CREUZET, Président du Comité des Fêtes, d'organiser une course de caisse à savons empruntant la voie communale N°3 Route de l'Étain – Chemin de la couronne,

Considérant que la manifestation a lieu le samedi 26 août 2017 de 17h00 à 19h00 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits à tous véhicules le samedi 26 août 2017 de 16h00 à 19h00 sur la voie communale N° 3 « Route de l'Étain » à partir de l'intersection de la RD 436 jusqu'au « Parking des italiens- Départ du sentier des Lapidaires ».

ARTICLE 2 :

M. le Maire de Septmoncel les Molunes, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Chef du Centre de Secours, les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SEPTMONCEL les MOLUNES,
Le 15 juin 2017

Le Maire,

Raphaël PERRIN